



PREFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

Yzeure, le 29 OCT. 2015

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Pierre-Henri PEYRET
Tél : 04 70 48 77 58
pierre-henri.peyret@allier.gouv.fr

Compte-Rendu
Comité de pilotage du site Natura 2000
«Gorges du Haut Cher, FR 8301012 » - Phase élective
Le 27 octobre 2015, Marcillat-en-Combraille

Objet : COPIL Natura 2000 – Gorges du Haut Cher

Le comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Gorges du Haut Cher » s'est réuni le 27 octobre 2015, à Marcillat-en-Combraille (Allier), sous la présidence de M. CHITO, Maire de Marcillat-en-Combraille.

Étaient présentes les personnes figurant à la liste d'émargement ci-jointe.

L'ordre du jour de ce COPIL concerne, entre autres, la reconstitution du COPIL, le renouvellement de la convention de transfert du portage du site, ainsi que l'élection du Président du COPIL.

Le présent compte-rendu décrit la phase élective.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la vallée de Montluçon et du Cher est structure porteuse du site depuis le 25 septembre 2012. La convention de transfert étant valable 3 ans, elle est arrivée à son terme. Il est donc nécessaire d'étudier sa reconduction.

Pour permettre les votes, la présidence du COPIL est reprise provisoirement par M. BOUTTERA, sous-préfet de Montluçon, représentant le Préfet de l'Allier.

M. BOUTTERA fait l'appel des représentants des collectivités territoriales de l'Allier et de leurs groupements, seuls membres du COPIL habilités à voter.

Sur 15 membres, 11 sont présents ou représentés (Cf. feuille d'émargement, jointe au compte-rendu du COPIL). Le quorum est atteint.

Les membres votants sont favorables à la tenue d'un vote à main levée.

1. Désignation de la structure porteuse :

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, par la voix de son président, M. CHITO, confirme qu'il renouvelle sa candidature au portage du site, conformément à la délibération syndicale du 28 septembre 2015.

À l'unanimité, les membres présents reconduisent Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la vallée de Montluçon et du Cher en tant que structure porteuse du site Natura 2000 « Gorges du Haut Cher », pour une durée de trois ans, à compter de la signature de la nouvelle convention de transfert.

2. Élection du Président du COPIL du site « Gorges du Haut Cher » :

M. BOUTTERA interroge l'assemblée pour connaître les candidats.

M. CHITO indique qu'il est candidat à un nouveau mandat de président du COPIL.

À l'unanimité, les membres présents élisent M CHITO en tant que Président du COPIL du site « Gorges du Haut Cher ».

Suite à ces désignations, l'État ne siège à nouveau qu'à titre consultatif au sein du COPIL.

M. BOUTTERA rend la présidence du COPIL à M CHITO. Ce dernier remercie les membres présents pour leur confiance.

Le sous-préfet


Eddie BOUTTERA